

Lorsqu'il a été déferé au comité, certains de mes collègues y sont allés et ont fait comparaître deux pédiatres. Mais le comité était composé en majorité de députés ministériels, et la consigne était à l'effet que ce bill était la responsabilité du gouvernement. Le ministre a donc été franc sur ce point, aujourd'hui, en disant que le gouvernement appuie ce bill, et que si le public ne l'aime pas, on aura l'occasion de le lui faire savoir en temps opportun.

Monsieur l'Orateur, à l'étape de l'étude du rapport du comité, nous avons présenté des amendements aux divers articles du bill. A ce moment-là, aucun amendement—même pas les deux amendements proposés par les députés ministériels—n'a été accepté, car, encore une fois, la consigne était donnée qu'il fallait absolument que tous les libéraux, sans exception, prennent position en faveur de ce bill ou, en d'autres termes, prennent la responsabilité, à titre de députés ministériels, de pousser le bill jusqu'au bout, jusqu'à son adoption.

• (8.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous sommes au stade de la troisième lecture et la même situation se répète. Le ministre nous a dit, cet après-midi, que le gouvernement assume toute la responsabilité eu égard au bill qui traite de toutes sortes de choses, savoir des armes, des loteries, de l'homosexualité, de l'avortement, des pénitenciers, des douanes, des libérations conditionnelles, etc. On a tout mis dans le même paquet pour faire avaler aux députés ce qui n'aurait pas été accepté par le Parlement, si le bill avait été divisé. On a imposé le bill C-150 qui demeurera mémorable, j'en suis convaincu, dans l'histoire du parlementarisme canadien et dans l'histoire du Canada.

Notre attitude a été ferme; nous avons été critiqués, mais bien moins que le gouvernement, qui a présenté un bill, qui mêle toutes sortes de choses.

Nous avons demandé au premier ministre (M. Trudeau), alors qu'il était ministre de la Justice, de diviser le bill et de nous permettre de grouper, par exemple, les articles touchant à un sujet particulier et qui avaient un élément commun. Le premier ministre et le ministre de la Justice se sont obstinés à ne rien vouloir entendre. Cela a engendré le travail constructif de mes collègues du Ralliement créditiste. Et ce travail, comme je l'ai dit la semaine dernière, ne fut pas accompli à la légère. Mes collègues se sont renseignés, ont fait témoigner des médecins, etc., et lorsqu'ils ont pris la parole à la Chambre, leurs discours étaient sérieux et logiques. D'ailleurs, le ministre de la Justice l'a reconnu.

On nous a accusés, monsieur l'Orateur, de vouloir imposer les vues de la minorité à la

majorité. Ce n'est pas à nous qu'on devrait reprocher de vouloir imposer les vues de la minorité à la majorité. Actuellement, la minorité impose sa volonté à la majorité des Canadiens. La semaine dernière, dans *Le Droit* d'Ottawa, sous la signature de M. Marcel Gingras, le rédacteur en chef de ce journal, je pense, je pouvais lire un article de fond. Voici ce qu'il écrivait:

Les créditistes savent donc fort bien à quoi s'en tenir et leur obstruction nous paraît beaucoup plus politique que vertueuse ...

Nous ne croyons pas étaler notre vertu. Nous tentons, et nous allons tenter d'établir que la morale doit être respectée. La morale d'une personne humaine, ce n'est pas celle d'une bête quelconque, mais celle d'un être raisonnable, d'un être qui a droit à la vie tant et aussi longtemps que son Créateur ne la lui enlève pas. Il n'appartient à aucun homme, ministre ou non, libéral, conservateur progressiste, créditiste ou membre du Nouveau parti démocratique, d'enlever la vie à quelqu'être humain que ce soit. Cela est évident.

Si des gens tentent de faire de la politique sur ce sujet, ce sont bien plus des gens de petit calibre, comme M. Marcel Gingras du journal *Le Droit*, que les créditistes, parce que M. Gingras, nous le savons, est un gars qui défend le gouvernement, à tort ou à raison, à qui mieux mieux, car cela fait son affaire.

Il y a un autre journaliste, qui vaut au moins le petit insignifiant du journal *Le Droit*, M. Marcel Gingras. Celui-là n'est pas créditiste, mais un conservateur progressiste notoire, que tout le monde connaît. Il s'agit de M. Clément Brown, qui a écrit dans *Montréal-Matin*, ce n'est pas un journal créditiste, et je cite:

Il y a beaucoup de pharisaïsme dans les vitupérations d'une certaine presse contre l'obstruction conduite par le Ralliement des créditistes sur le bill C-150, mieux connu sous le nom de bill omnibus, et les sycophantes du gouvernement de réclamer la restauration de l'article 16A des règlements concernant la limitation des débats.

Sycophantes, cela veut dire des calomnieux ou dénonciateurs. Il s'agit des dénonciateurs du gouvernement.

Disons tout de suite que même sans cet article 16A, le travail sessionnel a fort bien marché et que les nouvelles règles de procédure donnent à peu près satisfaction. L'accord s'est régulièrement fait, sans trop de difficultés, entre les partis sur le temps alloué pour la discussion des diverses mesures ministérielles. Le premier ministre a abusé de son pouvoir. Il a même violé la conscience de ses propres députés.

Les libéraux, on le sait.

Les créditistes ne se font pas faute de désigner, nommément dans leurs conversations privées, les députés ministériels qui leur ont manifesté leur appui contre l'avortement.